

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module 2023-2024 **Professionnalité et recherche**

Code T.TS.SO359.Intv2.F.23	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

3 ECTS

Volées :
PT2021 et EE2020
TP2019 (sans portfolio)

Semaines :
- n°18 (PT et EE),
- n°21 et 22 (TP et étudiant-es exempté-es du portfolio)

Vendredi

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.

6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés dans leur contextes variés.

5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capable de/d' :

1) Pour la démarche portfolio :

- identifier leurs besoins et intérêts en matière de formation continue dans une perspective de professionnalisation continue ;
- analyser et expliquer de manière claire et synthétique les éléments saillants de leur processus de formation à travers le bilan final du portfolio.

2) Pour les journées école-recherche-terrain et valorisation de travaux :

- questionner les enjeux et contextes de production des connaissances, informations et analyses propres aux recherches en travail social ;
- discuter des solutions et/ou des modes d'intervention découlant des présentations des résultats de recherche en travail social ;
- formuler des retours constructifs dans une visée d'amélioration du programme de formation suivi.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le module contient trois parties : une journée consacrée au bilan final du portfolio ; une journée sur le processus de recherche en travail social, par le biais de présentations de chercheur-e-s et/ou de professionnel-le-s ; une journée d'ateliers à choix sur diverses thématiques en lien avec la période post-études suivi de l'évaluation du cursus de formation par les étudiant-es.

La participation aux trois journées du module est obligatoire.

Les TP19 ne suivent que les journées du 24 mai 2024 et du 31 mai 2024 car ils sont exempté-es du portfolio.

Bilan final du portfolio le vendredi 3 mai 2024 (PT21 et EE20) :

Avant de procéder au bilan final, chaque étudiant-e doit avoir documenté au minimum une expérience d'apprentissage pour chacune des 8 compétences du PEC20. Les apprentissages qui peuvent figurer dans le portfolio ne se limitent pas uniquement aux connaissances théoriques, mais également à des moments de transformation saillants, aux activités ou expériences vécues dans le cadre du cursus en école ou hors école, à condition qu'ils puissent être liés à une ou des compétence(s) et de manière significative.

Afin de préparer le bilan final, les étudiant-es s'appuient sur toutes les documentations effectuées dans leurs portfolios. Une prise de recul et une analyse fine de leurs processus de formation seront nécessaires. Les présentations des bilans finaux auront lieu dans les groupes de références.

Rencontres école-terrain-recherche le vendredi 24 mai 2024 (PT21, EE20 et TP19) :

Journée de conférences-débats présentant des recherches effectuées et en cours ayant un fort lien avec les pratiques et les problématiques du travail social. Chaque conférence sera suivie d'un débat animé et alimenté par les questions formulées au préalable par les étudiant-es.

Quid après les études et évaluation du cursus de formation par les étudiant-es le vendredi 31 mai 2024 (PT21, EE20 et TP19) :

Comment s'engager, rendre visible, échanger et publier en travail social et se former à la suite des études ? Cette journée offre d'abord un choix d'ateliers sur des thématiques variées en lien avec la période à venir après les études. On traitera des différentes possibilités de s'engager en travail social en prenant la parole, en participant à une recherche ou à des réseaux professionnels, en publiant ou en militant dans des mouvements sociaux. On abordera également les possibilités de formation continue.

En fin de journée, après le remplissage d'un questionnaire quantitatif, les étudiant-es seront réparti-es par groupe et par option pour un moment d'échanges sur leur cursus de formation.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La participation au module Professionnalité et recherche sera validée au moyen de deux modalités combinées pour les TP2019 et de trois modalités pour les PT2021 et EE2020 :

-Présentation du bilan final du portfolio dans les groupes de référence le **vendredi 3 mai 2024** (hormis TP2019 et étudiant-es exempté-es du portfolio).

- Contrôle des inscriptions à trois conférences, dépôt de trois questions pertinentes sur Moodle (une par conférence choisie) à l'intention des conférenciers et conférencières ainsi que la participation obligatoire à trois conférences-débats attribuées le **vendredi 24 mai 2024**.

- Contrôle des inscriptions et participation obligatoire aux ateliers et à l'évaluation de la formation du **vendredi 31 mai 2024**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit :

- En cas de non-présentation du *bilan final du portfolio*, le présenter sous forme orale d'entente avec sa ou son référent-e portfolio. La présentation orale devra être effectuée au plus tard le **vendredi 30 août 2024 (semaine 35)**.

- En cas de non-participation à la journée *Rencontres école-terrain-recherche* du 24 mai 2024 avec dépôt des questions sur Moodle, rendre un travail écrit sur la base des documents disponibles sur Moodle au plus tard le **vendredi 30 août 2024 (semaine 35)**.

- En cas de non-participation à la journée *"Quid après les études"* du 31 mai 2024, rendre un travail écrit au plus tard le **vendredi 30 août 2024 (semaine 35)**.

7 Modalités de remédiation *

remédiation possible

pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques****9 Bibliographie**

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

10 **Enseignant·e·s**

Berger Jean-Claude
Charvoz Linda
Ciobanu Oana
Cornut Michel
Dafflon Guillaume
De Oliveira Bettencourt Sophie
Gillioz Estelle
Grand Olivier
Hadzikadunic Elma
Haunreiter Katja
Jaccard Thierry Stéphane
Jammet Thomas
Jetzer Anne
Jung Aurélie
Kana Christelle
Kerautret Sandrine
Krafft Matthieu
Lambelet Alexandre
Lempen Olivia
Leuba Marie
Martin Murielle
Masciulli Vincent
Mayor Stéphane
Mc Cormick Marie
Meuwly-Bonte Myriam
Nanchen Chloé
Pelizzari Alessandro
Perrelet Valentine
Pfleghard Saskia
Renou Sylvain
Richter Marina
Rochat Céline
Rochat Line
Ros Jenny
Russi Umberto
Tironi Yuri
Trebert Dominique

Responsable de module *

PFLEGHARD Saskia

Descriptif validé le *

9 janvier 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Formation pratique 2 2022-2023

Code T.TS.SO359.FP2PT.F.22	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**
27 ECTS français

Volée PT 2021

Semestres 4 à 6

Sem. 4 : Printemps 2023
(préparation à la formation pratique 2)

Sem. 5 : Automne 2023
(préparation et recherche de place de formation pratique 2)

Sem. 6 : Printemps 2024 (période de formation pratique 2)

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

Autres prérequis :

- Avoir validé le module Formation pratique 1.
- Trouver une place de formation pratique 2 dans l'option choisie et remplir les formulaires permettant la production du DCPT1 avant le 15 décembre 2023.
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées *.
- Participer à tous les cours PIFP2 et répondre aux exigences de validation desdits cours. *

*Tous ces délais sont annoncés en début de Formation pratique 2 et font l'objet d'un document officiel déposé sur Moodle.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :**

Les 8 compétences du référentiel PEC20 BATS HES-SO seront développées.

Objectifs pour la partie terrain :

Les niveaux attendus en fin de FP2 sont indiqués dans l'annexe 1 des « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ».

Objectifs pour la partie intégration (analyse de pratique) :

Cette partie du module s'inscrit dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Elle contribue à l'identification de repères permettant aux étudiant-e-s de se situer dans leur travail et de poursuivre la construction des compétences inhérentes à l'exercice de la profession.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Contenu pour la partie "terrain":**

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant-e-s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Le travail dans une institution, une expérience et une pratique réflexive;
- L'élaboration, la rédaction, et la mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Rencontre tripartite pour l'élaboration du DCPT2;
- Un accompagnement pédagogique du ou de la PF;
- L'élaboration et rédaction d'un rapport écrit rendant compte du processus pédagogique;
- L'évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, RFP).

La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable.

Les « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel-le-s de terrain.

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action professionnelle à partir de l'analyse de situations réelles. Les temps de réflexion individuelle et groupale sont autant de vecteurs de développement des compétences et donc de professionnalisation reposant sur :

- Des analyses de la pratique.
- Une socialisation des expériences professionnelles.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module formation pratique 2 :

- Cours d'analyse de pratique.
- Séances de supervision.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie formation "terrain" (24 ECTS) est validée selon la notation (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). La partie « intégration » (3 ECTS) est validée selon la notation "acquis / non acquis".

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

1. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation de pratique.
2. **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2** (au plus tard 6 semaines après le début de leur période de formation pratique).
3. Rapport écrit de formation pratique validé.
4. Bilan écrit du ou de la PF.
5. Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du praticien formateur et du responsable du suivi FP de l'école).
6. Attestation rédigée par le ou la superviseur-e que les 20 heures de supervision ont été effectuées (2x10h00 ; FP1/FP2).

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Présence active et obligatoire.

Si une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période de FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

Nouveau travail écrit de validation à remettre à **une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par les responsables de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 6^{ème} semestre.

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :

Répétition du module formation pratique au semestre de printemps 2025 y compris la partie "intégration".

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

*Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social*

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

22 décembre 2022

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle